

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026  
DELIBERATION N°2026-14.2

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260407-2614DELBIIS-DE



Le 2 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

**PRESENTS (29) :** Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence PONS-REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Delphine BOURGEAULT, Morgan NEPOTY, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEGUELA, Chrystelle MALLET, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE .

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Romain DUMAS.

### ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de famille et notamment ses articles L. 123-6, R 123-7, R 123-8 et R 123-9,

Vu la délibération 2026-14.1 du 2 avril 2026 fixant à 6 le nombre de membres élus au CCAS pour le mandat 2026/2032,

Considérant que les membres doivent être élus au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant la liste unique déposée et proposée au vote ainsi composée : VIALA Frédérique, CHAPUS Sandrine, HUGUES Elisabeth, VALET Hélène, BORTOLLOTTI Muriel, MALLET Chrystelle,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

Entendu l'exposé du rapporteur, Frédérique VIALA, Adjointe au Maire,

**APRES AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE A BULLETIN SECRET  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
ELIT L'UNANIMITE**

- La liste de 6 membres au conseil d'administration du CCAS présidé de droit par Mme le Maire composé des élus suivants : VIALA Frédérique, CHAPUS Sandrine, HUGUES Elisabeth, VALET Hélène, BORTOLLOTTI Muriel, MALLET Chrystelle
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 7/04/26  
L'affichage du : 7/04/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).